



**PRÉFET
DE SAINT-PIERRE
ET MIQUELON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général
Direction de la citoyenneté et de la légalité

ARRÊTÉ N° 328 DU 16 JUIN 2024

**fixant la liste des candidats pour le premier tour de l'élection
du député pour la circonscription de Saint-Pierre-et-Miquelon
du samedi 29 juin 2024**

***Le Préfet de Saint-Pierre-et-Miquelon
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier des Palmes Académiques***

- VU** la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;
- VU** le code électoral et notamment son article R. 101 ;
- VU** le décret n° 2022-648 du 25 avril 2022 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;
- VU** la déclaration de candidature de monsieur Stéphane LENORMAND déposée et enregistrée en préfecture le 13 juin 2024 ;
- VU** la déclaration de candidature de madame Patricia CHAGNON déposée et enregistrée en préfecture le 14 juin 2024 ;
- VU** la déclaration de candidature de monsieur Patrick LEBAILLY déposée et enregistrée en préfecture le 15 juin 2024 ;
- VU** la déclaration de candidature de monsieur Frédéric BEAUMONT déposée et enregistrée en préfecture le 15 juin 2024 ;
- VU** la déclaration de candidature de madame Marion LETOURNEL déposée et enregistrée en préfecture le 16 juin 2024 ;

Préfecture de Saint-Pierre et Miquelon
Place du lieutenant colonel Pigeaud
BP 4200 - 97500 Saint-Pierre

Tél : 05 08 41 10 10 Fax : 05 08 41 10 19

CONSIDÉRANT que le dépôt des candidatures pour le premier tour de l'élection des députés à l'Assemblée nationale a expiré le dimanche 16 juin 2024 à 18 heures ;

CONSIDÉRANT le résultat du tirage au sort effectué le dimanche 16 juin 2024 en vue de l'attribution des emplacements d'affichage pour l'élection du député pour la circonscription de Saint-Pierre-et-Miquelon ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

A R R Ê T E :

ARTICLE 1 :

La liste des candidats et de leur remplaçant pour le premier tour de l'élection du député pour la circonscription de Saint-Pierre-et-Miquelon du samedi 29 juin 2024 est arrêtée comme suit :

Monsieur Stéphane LENORMAND

Remplaçante : Madame Sandy SKINNER

Monsieur Frédéric BEAUMONT

Remplaçante : Madame Sylvie BRY

Madame Patricia CHAGNON

Remplaçant : Monsieur Roger RODE

Madame Marion LETOURNEL

Remplaçant : Monsieur Olivier GASTON

Monsieur Patrick LEBAILLY

Remplaçant : Monsieur Emmanuel BRIAND

ARTICLE 2 :

La secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré et communiqué partout où besoin sera et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et des services déconcentrés de l'État.

Le préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale,

Marianne-Frédérique PUSSIAU

DESTINATAIRES :

Mairies

Commission de propagande

Commission de recensement des votes

Cabinet

RAA